



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Tunisie

Question au Gouvernement n° 1925

Texte de la question

SITUATION DU JOURNALISTE TUNISIEN TAOUFIK BEN BRIK

M. le président. La parole est à Mme Laurence Dumont, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Mme Laurence Dumont. Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre des affaires étrangères. Samedi prochain, 30 janvier, la Cour d'appel de Tunis examinera l'appel présenté par le journaliste Taoufik Ben Brik, condamné le 28 novembre 2009 à six mois de prison ferme par un tribunal correctionnel.

Les circonstances électorales de l'arrestation de Taoufik Ben Brik, les conditions de sa détention comme celles de son procès interpellent les consciences démocratiques.

L'attention du ministre des affaires étrangères et du Gouvernement a été attirée de façon particulière et pressante sur la dégradation persistante des libertés en Tunisie. Le sort injuste réservé à M. Ben Brik par les autorités de son pays n'est malheureusement que la pointe visible d'une réalité démocratique très dégradée.

Plusieurs autres journalistes, des syndicalistes, ont été malmenés et arrêtés ces derniers mois. Certains candidats ont même été interdits de campagne électorale pour l'élection présidentielle de 2009.

La perpétuation du silence en de telles circonstances aurait valeur de blanc-seing ; c'est inacceptable sur le plan des principes. L'amitié traditionnelle que nous portons tous à la Tunisie et à son peuple impose la franchise. Le silence validerait l'impunité. Il est temps de réagir et de parler vrai.

La France a-t-elle fait savoir au gouvernement tunisien, ou a-t-elle l'intention de lui communiquer sa déception démocratique et son attente d'une libération de M. Ben Brik, qui sanctionnerait le vide d'un dossier fondamentalement politique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC et quelques bancs du groupe GDR.*) .)

M. le président. La parole est à M. Alain Joyandet, secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie.

M. Alain Joyandet, *secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie*. Madame la députée, je vous prie d'excuser l'absence de Bernard Kouchner,...

M. Maxime Gremetz. Où est-il ? En Guyane ? À Davos ?

M. Alain Joyandet, *secrétaire d'État*. ...qui a fait part publiquement de sa déception face à l'arrestation de journalistes en Tunisie.

Vous m'interrogez sur la situation de M. Taoufik Ben Brik qui a été condamné à six mois de prison ferme, et dont le procès en appel aura lieu le 30 janvier.

Le ministère des affaires étrangères suit avec attention la situation de ce journaliste. Ainsi, son épouse a-t-elle été reçue la semaine dernière au Quai d'Orsay. Elle a d'ailleurs choisi de rendre public ce rendez-vous. Nous continuons à oeuvrer. La France agit à sa manière, dans l'intérêt de ce journaliste.

M. Noël Mamère. Il s'appelle Taoufik Ben Brik !

M. Alain Joyandet, *secrétaire d'État*. S'il y a bien quelque chose que nous partageons sur l'ensemble de ces bancs, c'est bien la préoccupation des droits de l'homme et celle de la liberté d'expression des journalistes où qu'ils se trouvent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Dumont](#)

Circonscription : Calvados (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1925

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Coopération et francophonie

Ministère attributaire : Coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 28 janvier 2010